

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de Marnhagues et Latour le lundi 15 avril 2024 à 20h30

**PRESENTS** : Mmes Nicole Antoine, Michèle Rivière, Laurence Maître.

Ms Jérôme Thibault Laurent, Fernand Durand, Bernard Sobie.

**REPRESENTE** : M. Alain Connes par Mme Nicole Antoine, Mme Anne-Marie Jalade par M. Bernard Sobie.

**ABSENT** : Parodi Carole

1. Nicole ANTOINE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le PV de la séance du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Monsieur le Maire présente au conseil le compte administratif et le compte de gestion du budget principal 2023 :

En fonctionnement :

Dépenses 2023 : 180 280.32 Recettes 2023 : 268 023.16

Report de l'exercice précédent 2022 : 242 635.22

Résultats de clôture 2023 : 330 378.06

En investissement :

Dépenses 2023 : 268 868 Recettes 2023 : 534 761.22

Report de l'exercice précédent 2022 : -172 367.97

Résultats de clôture 2023 : 93 525.25

Reste à réaliser : en dépenses : 174 262.56 en recettes : 12 349

Solde des restes à réaliser : -161 913.56

Résultats définitifs 2023 : 261 989.75

Durant son rapport Monsieur le Maire présente les indemnités perçues par les élus au titre de 2023 :

Monsieur le Maire = 10 598.94

Nicole Antoine adjointe = 3359.28

Bernard Sobie adjoint = 3359.28

Le compte de gestion et le compte administratif de 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4. Affectation des résultats : l'affectation des résultats sur le budget principal est adoptée à l'unanimité.

5. Monsieur le Maire présente au conseil le compte administratif et le compte de gestion du budget eau et assainissement 2023 :

Fonctionnement :

Dépenses 2023 : 36 788.68 Recettes 2023 : 59 139.50

Résultats de clôture 2023 : 22 350.82

Investissement :

Dépenses 2023 : 23 511.44 Recettes 2023 : 32 307.75  
Report de l'exercice précédent 2022 : -11 448.90  
Résultats de clôture 2023 : -2652.59

Résultats définitifs 2023 : 19698.23

Le compte de gestion et le compte administratif de 2023 sont approuvés à l'unanimité.

6. Affectation des résultats : l'affectation des résultats sur le budget eau et assainissement est adoptée à l'unanimité.

7. Vote du taux des taxes : Monsieur le Maire propose qu'il reste inchangé. Il est précisé qu'à partir de 2024, les 6 éoliennes mises en fonction en 2022 apportent des ressources fiscales supplémentaires à la commune. Adopté à l'unanimité.

8. Présentation du budget principal :

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 531 574.25

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de : 649 479.62

Mis au vote le budget principal est adopté à l'unanimité.

9. Présentation du budget eau et assainissement :

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 57 730.23

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de : 466 909.59

Mis au vote le budget principal est adopté à l'unanimité.

10. Attribution des subventions :

Sont attribués 300€ à l'association FNAME

Sont attribués 500€ à l'association de Pêche pour l'organisation d'un repas

Sont attribués 500€ à Arts Plastiques et Cie.

Sont attribués 1000€ à l'ADMR,

Sont attribués 4000€ à l'Association des Amis du Château de Latour pour les évènements « les journées Patrimoine et Randonnée », « les nuits de mystère », « les châtelaines » « les cafés parentalités » et « les rencontres autour du fil »

La Subvention à la Société Communale de Chasse de Marnhagues et Latour n'a pas été attribuée par manque de précision sur le montant souhaité.

11. Subvention d'investissement du Budget Principal vers le Budget Annexe eau-assainissement.

Monsieur le Maire précise que cette subvention permettra de financer les travaux d'assainissement sur le chemin de Rose qui sont prévus fin 2024-début 2025. Le montant voté est de 230 000 € et qui sera amorti sur les 2 budgets. Adopté à l'unanimité.

12. Travaux d'étanchéité de la Terrasse d'accès à la porte principale du Château de Latour. Elle fuit notamment au niveau de la future entrée du Tiers-Lieu au Rez de Chaussée du Château où les travaux en cours ne pourront pas se finalisés. Le château de Latour étant classé au monument

historiques, l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour effectuer des travaux d'étanchéité de la terrasse.

Le plan de financement, voté à l'unanimité, est le suivant : 20% DRAC / 20% Région / 20% Département

13. Les tarifs de l'eau restent inchangés.

14. Le Transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA a été accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

Pour les élections Européennes du 9 juin 2024 Laurence Maitre et Michèle Rivière souhaite tenir l'urne de 8h à 10h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.